

Guéret, le 26/01/2026

Affaire suivie par :
Catherine PIQUET / Olivier SENECHAL
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 05 55 61 20 53
Courriel : ddt-sea-cdpenaf@creuse.gouv.fr

Le préfet
à
Madame le Maire de Chambon-Sur-Voueize
7 place Delamarre
23170 CHAMBON SUR VOUEIZE

OBJET : avis sur l'élaboration de la carte communale
P.J. : 1

Madame le Maire,

Par courrier en date du 05 janvier 2026, vous avez transmis pour avis à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), le projet d'élaboration de la carte communale de Chambon Sur Voueize.

Après examen du projet, j'ai l'honneur de vous informer que la CDPENAF a émis, en séance du 20 janvier 2026, **un avis favorable sans observation**, que vous trouverez ci-joint.

Je vous rappelle que le présent avis de la commission devra figurer au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la commission,


Nicolas PRALONG

**Commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers**

Séance du 20 janvier 2026

**Avis simple
sur l'élaboration de la carte communale
de la commune de Chambon Sur Voueize**

La commune de Chambon Sur Voueize présente devant la CDPENAF, pour avis, le projet d'élaboration de sa carte communale.

La CDPENAF a émis un avis favorable à l'unanimité, sans observation, compte tenu des éléments suivants :

- une estimation de l'évolution de la population à + 26 habitants en 2035 par rapport à 2020, dans un scénario « croissance » ;
- une estimation des besoins à environ 15 logements neufs à horizon de 2035 ;
- une ouverture à l'urbanisation raisonnée de 3,11 ha (2,36 en densification et 0,75 ha en extension des parties actuellement urbanisées), répartie dans le bourg et au niveau du village de Saint-Sornin ;
- une prise en compte de l'activité agricole et de son développement en maintenant la vocation agricole des villages et en limitant la consommation des espaces agricoles ;
- une prise en compte de la préservation des espaces naturels en concentrant l'urbanisation, principalement dans le bourg.

Le 26 janvier 2026

Le président de la commission,

Nicolas PRALONG

